

## Modalité d'énoncé, modalité d'énonciation et modalité de message

Afin d'ordonner une analyse critique nous adoptons le classement des modalités proposé par **Meunier**. Il permet, dans une conception très large de la notion de modalité, de repérer leurs différentes formes et d'accéder ainsi à une interprétation cohérente des valeurs construites.

Il distingue trois types de modalités.

### **La modalité d'énonciation**

La modalité d'énonciation : « se rapporte au sujet parlant (ou écrivant). Elle intervient obligatoirement et donne une fois pour toutes à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative. [...]. [Elle] caractérise la forme de la communication entre Locuteur et Auditeur »

Les modalités d'énonciation sont attachées aux marqueurs syntaxiques, typographiques et prosodiques nécessaires à la réalisation des types de phrase assertif, interrogatif et injonctif.

Chaque acte d'énonciation implique obligatoirement la sélection de l'une d'elles à l'exclusion des autres. On peut donc les qualifier d'obligatoires et d'exclusives. Le linguiste Émile Benveniste précise leur rôle : « ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur son interlocuteur : il veut lui **transmettre un élément de connaissance**, ou **obtenir de lui une information**, ou lui **intimer un ordre** ».

### **La modalité d'énoncé**

La modalité d'énoncé : « se rapporte au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet de l'énonciation. Ses réalisations linguistiques sont très diverses de même que les contenus sémantiques et logiques qu'on peut lui reconnaître [...]. [Elle] caractérise la manière dont le sujet de l'énoncé situe la proposition de base par rapport à la vérité, la nécessité (vrai, possible, certain, nécessaire et leurs contraires, etc.) par rapport aussi à des jugements d'ordre appréciatifs (utile, agréable, idiot, regrettable...) ».

Les différents exemples que nous venons de discuter en termes de modalités intrinsèques et extrinsèques illustrent la variété des marqueurs concernés.

### **La modalité de message**

La modalité de message est définie par Meunier comme « un autre jeu d'options s'offre au locuteur qui peut « organiser l'information de son message » en établissant tel ou tel élément comme thème (défini un peu rapidement comme « ce qui vient en tête ») ».

Les modalités de message s'appliquent sur les types de phrase obligatoires, elles sont identifiables à l'aide d'indices morphologiques et syntaxiques. On regroupe dans cet ensemble les constructions emphatiques, passives et impersonnelles, qui présentent la propriété de pouvoir se combiner entre elles. La modalité de message porte sur l'organisation sémantique de l'énoncé en occasionnant la mise en relief de certaines unités. On utilise pour en rendre compte les notions de thème et de propos, respectivement « ce dont on parle » et « ce qui en est dit ».

**Ex** : Nous avons pu par exemple observer comment l'utilisation de **structures passives dans le discours scientifique** illustré par Séralini permettait de glisser d'une modalité subjective vers une modalité objective qui semble se limiter à constater des faits.

Dans ce cas là le thème n'est plus occupé par l'acteur agent, l'information construite comme information connue et validée est l'information résultative indépendamment de l'action du sujet.

**Ex** : On peut également illustrer ce type de modalité en comparant l'emploi dans l'exemple (19) extrait de *l'Hebdo du Médiateur* des structures « je trouve que » et « il est vrai que ».

La première construit par sa forme personnelle, associé au pronom « je », une **modalité subjective** alors appréciative/axiologique, alors que la seconde apparentée à une construction impersonnelle produit une **modalité objective aléthique** qui fonctionne en même temps en écho à la parole antérieure du journaliste, commentateur de la réalité même s'il ne s'agit, nous le savons, que d'une construction.